

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 24 mars 2022

Compte-rendu affiché le 29 mars 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2022

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Camille EL-BATAL

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Etienne FILLOT, Caroline VARGIOLU, Coralie TRACQ, Céline BALITRAN-FAURE, Eric PEREZ

Pouvoirs :

Etienne FILLOT à Céline MAROLLEAU, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Coralie TRACQ à Laure LAURENT, Céline BALITRAN-FAURE à Patrick FAURE, Eric PEREZ à Fabien BAGNON,

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

APPROBATION DES VERSEMENTS
DE LA BOURSE MUNICIPALE DES
JEUNES (BMJ)

Délibération : 03.2022.028

Transmis en préfecture le : 29/03/2022

RAPPORTEUR : Madame Delphine CHAPUIS

La ville de Saint-Genis-Laval mène une politique active en direction de la jeunesse par la mise en place d'actions et le soutien à des projets sur son territoire.

La ville propose déjà des dispositifs pour prévenir l'inoccupation des jeunes en âge d'être scolarisés ou des jeunes adultes en voie d'insertion, pendant les périodes de vacances scolaires, notamment pour ceux résidant dans les quartiers classés en politique de la ville.

Parallèlement la commune a mis en place une bourse municipale des jeunes (BMJ) qui permet à tout Saint-Genois âgé de 17 à 25 ans de solliciter une aide financière pour la réalisation d'un projet individuel ou collectif afin de leur permettre de développer leur capacité d'autonomie et de faciliter leur parcours d'insertion socio-professionnelle. Ce dispositif, récompensé en 2014 par un trophée « associatif » à l'occasion du congrès des maires du Rhône, nécessite d'être pérennisé et dynamisé.

Le fonctionnement et les conditions d'attribution de la BMJ sont prévus dans un règlement annexé à cette délibération. Les jeunes intéressés doivent remplir un dossier de candidature et venir présenter leur projet devant une commission composée de membres permanents (3 élus de la commune et 1 représentant de la société civile).

En contre partie de l'aide financière accordée par la commune, chaque jeune doit réaliser des actions solidaires auprès d'un service ou d'une association de la commune. Le nombre d'heures à effectuer est fixé en fonction du montant de la bourse accordée.

Chaque année la commune attribue un budget à ce dispositif, qui conditionne le montant alloué à chaque projet.

En 2022, compte tenu du budget proposé au vote du conseil municipal, la BMJ pourra être attribuée à 18 jeunes, selon les modalités ci-dessous :

- 17 aides au permis de conduire pour un montant de 450 euros par jeune
- 1 aide à un projet de formation supérieure qualifiante pour un montant de 1 350 euros

Le versement de la bourse se fera par virement sur le compte bancaire des jeunes concernés.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission n°1 « Enfance, Jeunesse, Enseignement, Cohésion sociale, Egalité » du 14 mars 2022 ;

Où l'exposé du rapporteur,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** les montants de subventions versées au titre de la bourse municipale des jeunes pour 2022 comme suit :
 - 450 € d'aide pour un dossier « aide au permis de conduire 2022 »
 - 1 350 € pour un dossier « projet de formation supérieure qualifiante »
- **PRÉCISER** que les dossiers de candidature seront examinés et validés par une commission et que le nombre de dossiers alloués en 2022 sera au maximum de 17 « aide au permis de conduire » et 1 dossier « projet de formation supérieure qualifiante » ;
- **DIRE** que ces dépenses seront inscrites au budget 2022 de la ville ;
- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à signer les courriers d'attribution individuelle de nature à exécuter la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Delphine CHAPUIS**,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,
Marylène MILLET



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.